

d'écoles n'aient obtenu un certificat d'un inspecteur du bureau provincial d'hygiène établissant que l'emplacement sur lequel elle doit être située est parfaitement approprié aux fins pour lesquelles il est destiné."

Considération de cette motion remise à la prochaine session.

Mgr l'évêque de Valleyfield, secondé par l'honorable juge Jetté, propose :

"Qu'un bureau d'examineurs dont le siège sera dans la ville de Salaberry de Valleyfield soit établi pour le diocèse de Valleyfield avec pouvoir de délivrer des brevets pour école élémentaire et école modèle, et que les Messieurs dont les noms suivent soient nommés membres de ce bureau : Révd M. C.-A. Santoire, V.-G., Révd Frs Reid, Révd J.-C. Allard, MM. R. Joron, G. Marchand et Z. Royer." Adopté.

Il est proposé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par M. P.-S. Murphy :

"Qu'un bureau d'examineurs établi pour partie des comtés d'Ottawa, d'Argenteuil et de Terrebonne, formant le district d'inspection de M. J.-O. Thibault, lequel siègera alternativement à Papineauville et à St-Jovite, avec pouvoir d'accorder des brevets pour école élémentaire et pour école modèle, et que les Messieurs dont les noms suivent soient nommés membres de ce bureau d'examineurs : Révd M. Samuel-J. Ouimet, curé de St-Jovite, Révd Cyrille Deslauriers, curé de la Conception, Révd Stanislas Moreau, curé de Ste-Agathe, Révd E. Rochon, curé de Papineauville, Révd J.-P. Bélanger, curé de St-André-Avellin, M. J. Adolphe Christin, notaire, de St-Jovite, M. Paul-Emile Forget, de Labelle et M. G. Abondius Barrette, notaire, de St-Jovite."

Il est résolu :

"Que la date de la session d'été du bureau des examinateurs catholiques de la cité de Québec, soit fixée au dernier mardi de juin, au lieu du premier mardi du mois de juillet."

Il est résolu :

"Qu'à l'avenir, il n'y ait qu'une réunion annuelle du bureau des examinateurs des Iles de la Madeleine, et que cette réunion ait lieu le premier mercredi du mois de juillet de chaque année."

Il est résolu :

"Que M. le Dr Alfred Simard soit nommé membre du bureau d'examineurs de Charlevoix, en remplacement de M. Joseph Perron, démissionnaire."

Il est résolu :

"Que le révérend M. F.-X. Delage soit nommé membre du bureau d'examineurs de Notre-Dame du Lac St-Jean, en remplacement du révérend M. F.-X. Belley, qui a quitté la localité."

Il est résolu :

"Que le révérend M. F.-X. Belley soit nommé

membre du bureau d'examineurs de Chicoutimi, en remplacement du révérend M. F.-X. Delage, qui a quitté la localité."

Il est résolu :

"Que le révérend M. Roy, curé de St-Elzéar, soit nommé membre du bureau d'examineurs de Beauce, en remplacement du révérend M. Couture, qui a quitté la localité."

Il est résolu :

"Que le révérend J.-A.-H. Blaquières, curé de Ste-Madeleine-du-Havre-aux-Maisons, soit nommé membre du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine."

Lecture d'une requête de l'association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, demandant que les fonctionnaires de l'enseignement primaire soient représentés dans le Conseil de l'Instruction publique.

Le comité donne instruction de transmettre cette requête au gouvernement.

Au sujet d'une requête adressée par M. Paul de Cazes au Conseil de l'Instruction publique, l'honorable juge Jetté, secondé par M. Eugène Crépeau, propose :

"Attendu que la requête de M. de Cazes souève une question qui intéresse ce comité au sujet du contrôle qui lui appartient quant à la publication des lois et règlements de l'Instruction publique, et qui paraît affecter des droits réclamés par le secrétaire de ce département, qu'un sous-comité composé de Mgr Bégin, Mgr Labrecque et de l'honorable François Langelier, soit chargé de s'assurer des vues du gouvernement à ce sujet et de tâcher d'arriver à une solution de nature à sauvegarder tous les intérêts.

"Ce sous-comité devant faire rapport à la prochaine réunion de ce comité." Adopté.

Après avoir pris connaissance d'une requête de M. l'inspecteur Bouchard au sujet de la division de son district d'inspection, le comité déclare qu'il ne croit pas opportun de reconsidérer cette question.

Lecture d'une lettre de M. F.-X. Toussaint informant le comité qu'il donne sa démission.

Le comité prie M. le Surintendant de transmettre cette lettre au gouvernement et recommande que le titre de professeur émérite et honoraire de l'Ecole normale Laval soit accordé à M. Toussaint en raison des grands services qu'il a rendus à la cause de l'éducation dans le cours de sa longue carrière dans l'enseignement.

Lecture d'une lettre de M. C.-J. Magnan, profes-